

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SÉANCE DU 29 SEPTEMBRE 2010**

*L'An Deux Mille Dix, le vingt-neuf septembre à vingt heures trente minutes.*

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE BOISME**

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. François GINGREAU, Maire.

Date de convocation : 23 septembre 2010

**PRÉSENTS :** GINGREAU F. GIRET A. DIGUET E. GAUTHIER P. BERNARD P. LECOMTE JP. OUDRY S. BILLY J. MAIRÉ E. MERCERON A. MORIN Y. TAILLEFAIT C. GARNIER C.

**ABSENT EXCUSE :** HAY P.

Monsieur André GIRET a été élu secrétaire de séance.

**ORDRE DU JOUR :**

**1. DECISION MODIFICATIVE N°1 COMMUNE**

Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire de procéder à une décision modificative afin d'attribuer une avance de la commune au nouveau lotissement « quartier durable ».

La décision modificative N°1 est proposée comme suit :

<b>INVESTISSEMENT</b>	
<b>RECETTES</b>	<b>DEPENSES</b>
	<b>020 Dépenses imprévues d'investissement -1436 €</b>
	<b>16878 Autres dettes - Autres organismes + 1436 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>TOTAL</b>
<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et après vote à l'unanimité, décide d'accepter cette décision modificative n°1. Le Conseil Municipal, donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer tous les actes nécessaires à cette opération.

**2. BUDGET PRIMITIF LOTISSEMENT QUARTIER DURABLE**

Monsieur le Maire propose le budget primitif 2010 pour le nouveau lotissement quartier durable comme suit :

**Investissement :**

<b>Dépenses :</b>	<b>3555-040 terrains aménagés</b>	<b>101 436 €</b>
		<b>101 436 €</b>
<b>Recettes :</b>	<b>1641-16 Emprunts en euros</b>	<b>100 000 €</b>
	<b>16874-16 Versement de la commune</b>	<b>1 436 €</b>
		<b>101 436 €</b>

**Fonctionnement :**

<b>Dépenses :</b>	<b>6045-011 Achats d'études, prestations</b>	<b>71 436 €</b>
	<b>605-011 Equipement et travaux</b>	<b>30 000 €</b>
		<b>101 436 €</b>
<b>Recettes :</b>	<b>71355-043 Variation de stocks</b>	<b>101 436 €</b>
		<b>101 436 €</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et vote à l'unanimité, accepte la proposition de budget primitif 2010 pour le nouveau lotissement quartier durable et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour appliquer cette décision.

**3. Réflexions sur l'aménagement du futur Lotissement**

Réunion avec M. Paul ARENE Mardi 12 octobre à 20h30

Des avis très partagés, noter toutes les remarques : Interrogation quant l'orientation, la taille, la circulation.

La route le long du Plan d'eau est une bonne chose et par conséquent à conserver

Il faut revoir la disposition des parcelles.

**4. GROUPEMENT DE COMMANDES POUR ACHAT DEFIBRILLATEUR**

Monsieur le Maire explique qu'un groupement pourrait être formé avec le Pays du Bocage Bressuirais, la Commune de Courlay et la Commune de Boismé pour une consultation pour un achat éventuel de défibrillateur

portable. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et vote à l'unanimité, accepte que la Commune de Boismé se joigne au groupement de commandes avec le Syndicat Mixte du Pays du Bocage Bressuirais et la Commune de Courlay pour la consultation concernant l'achat d'un défibrillateur.

#### **5. Compte rendu de la Commission de voirie (Voir document)**

#### **6. Compte rendu Commission Bourg et Lac (Voir document) :**

Réflexion sur l'utilité de rénover le lavoir. Évocation d'enlever la haie au plan d'eau et de mettre des coussins berlinois route de Bressuire face au parc et aussi au Plan d'eau.

Revoir aussi les panneaux : Coût environ 10 000€ Proposition changement de couleur : Choix si c'est pour du provisoire ou du définitif

Une question sera posée à Monsieur JOZEAU par rapport aux plateaux ?

#### **7. INDEMNITE DE CONSEIL A MONSIEUR LE RECEVEUR**

Monsieur le Maire donne lecture du décompte des indemnités de conseil pouvant être accordées au titre de la gestion 2009 à Monsieur le Receveur. Il sollicite le Conseil Municipal qui, après en avoir délibéré et vote ( 2 abstentions et 11 voix pour), décide de verser une indemnité de 447.69 € brut soit 408.47 € net à Monsieur FUENTES. Le Conseil Municipal donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire afin de signer tous les actes nécessaires à cette opération.

#### **QUESTIONS DIVERSES :**

- Invitation pour les 100 ans de Mme Rachel MORIN : Monsieur le Maire propose le financement d'un petit pot de l'amitié.

- **DELIBERATION RENOUVELLEMENT MISE A DISPOSITION DE L'ACMO AUPRES DU CCAS**

Suite à l'avis favorable de la CAP en date du 30/08/2010, le Conseil Municipal décide de renouveler la mise à disposition de Monsieur Gilles GERON auprès du CCAS de Boismé pour y exercer les fonctions d'ACMO du 1<sup>er</sup> octobre 2010 au 30 septembre 2013 à raison d'une heure par mois. Le Conseil Municipal donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire afin de signer tous les actes nécessaires à cette opération.

- Subvention de 43 870 € par le Conseil Général pour la garderie
- Journées commerciales à Chiché Samedi après midi
- Faire-part de naissance Lana JOLLIVET

- **DELIBERATION POUR DEVIS APARTA**

Monsieur le Maire présente un devis de l'EURL APARTA pour du papier toilette et des sacs poubelles pour un montant de 306.20 € HT. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et vote à l'unanimité, refuse la proposition de cette entreprise.

- Réunion Téléthon le 13/10/2010 à 20h30
- Randonnée Motos samedi 2 octobre 2010
- Demande de matériels des cantonniers : Il n'y a pas d'attelage sur les véhicules, souffleur pour les feuilles et un groupe électrogène à changer, bétonnière usagée, il est question de changer la voiture et le tracteur tondeuse
- Remerciements à la Mairie de Bressuire qui nous a prêté les panneaux,
- Convocation Mardi à 17 h pour le personnel communal
- Le Recensement agricole a commencé en septembre.
- Concernant les logements CCAS, cela suit son cours.
- Rencontre avec M. Riant, concernant le lotissement, il nous met en location la partie le long de chez M. CROISE pour un 1<sup>e</sup> de loyer. Règlement du problème au moment de l'achat du terrain de foot. Pour l'autre partie, autorisation de création de voirie avec priorité d'achat. Modification du PLU pour choix de préemption.  
Pour le terrain au dessus du Plan d'eau : convention d'une mise à disposition d'un terrain contre loyer avec hausse de 20 € tous les 2ans, les impôts sont à la charge de la Commune. Des négociations seront faites.

- **REAMENAGEMENT DETTE HABITAT NORD DEUX-SEVRES**

Monsieur le Maire explique qu'Habitat Nord Deux-Sèvres a réaménagé sa dette et qu'il est nécessaire d'entériner le contrat de compactage ainsi que l'avenant de réaménagement de prêt. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et après vote (10 pour et 3 abstentions) accepte ce contrat de compactage ainsi que l'avenant de réaménagement de prêt. Le Conseil Municipal donne tous

pouvoirs à Monsieur le Maire afin de signer tous les actes nécessaires à cette opération.

- Elagage Chemin de l'Augrenière : M. BIGOT a été obligé de faire élaguer des arbres pour le passage de la Moissonneuse. Décision de ne pas prendre en charge ces travaux.
- **MODIFICATION SIMPLIFIEE DU PLU DE BOISME N°2**

La procédure de modification simplifiée concerne les erreurs matérielles qui proviennent exclusivement de ratés lors de la mise en forme du document final par le bureau d'études OUEST AMENAGEMENT, chargé de l'élaboration du PLU. Les erreurs à corriger sont les suivantes :

- Sur le PLU, une haie à protéger a été matérialisée au bord du chemin rural appartenant au domaine privé de la Commune de Boismé, le long de la parcelle Section E n° 1263 appartenant à Monsieur Jean-Hugues BOUTET et le long des parcelles Section E n°1290 appartenant à la commune et Section E n°1292 appartenant à Monsieur Charles CASTANG. Cette haie n'ayant jamais existée, il conviendrait donc de la supprimer du plan.

Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L .123-13, R. 123-20-1 et R. 123-20-2 ;

Vu le décret n°2009-722 du 18 juin 2009 ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL,  
APRES EN AVOIR DELIBERE, ET A L'UNANIMITE DECIDE :**

**DE PRESCRIRE** la modification simplifiée du plan local d'urbanisme ;

Conformément à l'article R. 123-20-2 du code de l'urbanisme. Un avis précisant l'objet de la modification simplifiée, le lieu et les heures où le public pourra consulter le dossier et formuler des observations sera publié en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département et affiché en mairie.

- Congrès des Maires de France le 23 -24 -25 novembre 2010
- Soirée débat sur la Pauvreté au D-S
- Achat de vélos électriques : Proposition d'une société charentaise
- Soirée cabaret tahitienne : Maison de retraite de Faye L'Abbesse
- Moins-value sur la garderie 650, 62 € d'Hervo Alu
- Contact de nouveaux repreneurs pour le bar
- Consultation des architectes pour une étude sur les commerces
- Choix du nom de la future piscine
  - Cœur d'o
  - Ondinéo
  - La Piscine
- Foire aux puces : Il faut rajouter l'accès à la Foire sur les panneaux de déviation pour l'an prochain, La mise en place des grilles était dangereuse à plusieurs endroits. Augmentation du nombre de participants au Marché fermier l'an prochain.

*La séance est levée à 23 h 30 min*

*Le(s) secrétaire(s),*

*Les membres présents,*

*Le Maire,*